



Les finances de notre commune

Le budget municipal se décompose en 2 sections :

FONCTIONNEMENT : Budget comprenant les dépenses et les recettes courantes et récurrentes de la commune (salaires, énergie, entretien).

INVESTISSEMENT : Ce sont des dépenses durables telles que gros travaux, constructions, acquisitions.

	Recettes	Dépenses	Résultats 2024
Investissement	737 580,11 €	1 040 527,04 €	- 302 946,93 €
Fonctionnement	1 729 377,53 €	1 291 935,05 €	437 442,48 €
Résultat 2024			134 495,55 €

Le conseil municipal du 27 mars 2025 a approuvé le Compte Financier Unique 2024 ; ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les budgets prévisionnels 2025 ont été également soumis et votés à l'unanimité lors du conseil municipal du 27 mars 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
			002	Excédent de fonctionnement reporté	477 543,36
011	Charges à caractère général	658 484,21	70	Produits des services	117 470,00
012	Charges de personnel	698 500,00	73	Impôts et Taxes	1 227 200,00
65	Autres charges de gestion courante	141 740,99	74	Dotations, subventions et particip.	238 300,00
66	Charges financières	11 511,36	75	Autres produits de gestion courante	54 000,00
			77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits	35 000,00	13	Atténuation des charges	6 600,00
42	Opérations d'ordre (DAP + Provisions)	1 377,00			-
	TOTAL DÉPENSES	1 546 613,56		TOTAL RECETTES	2 120 213,56
	RÉSULTAT PRÉVISIONNEL	573 600,00			
23	Virement à la section d'investissement	573 600,00			
	TOTAL DÉPENSES	2 120 213,56		TOTAL RECETTES	2 120 213,56

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
001	Déficit reporté	568 107,00	001	Excédent reporté	
16878	Emprunt Berlioz	2 434,90	2015	FCTVA	64 999,00
1641	Emprunt renégocié école	102 819,36			
165	Emprunt Republic	10 500,00			
165	Cautions	1 500,00			
	R.A.R. Dépenses	18 000,00		R.A.R. Recettes	96 339,00
21-22	Immobilisations incorporelles + corporelles	616 721,74	10226	Taxe d'aménagement	20 000,00
			13	Subvention d'investissement (vestiaire)	74 000,00
				CCPA	34 000,00
				Département	40 000,00
			40	Opérations d'ordre (amortissement)	1 377,00
			21	Virement de la section de fonctionnement	573 600,00
			1068	Couverture besoin de financement	489 858,80
	TOTAL DÉPENSES	1 320 173,80		TOTAL RECETTES	1 320 173,80

Les principaux programmes d'investissement (immobilisations incorporelles et corporelles : 616721,74€) représentant 82% de l'ensemble du budget «investissement» prévus en 2025 concernent essentiellement :

- La création de vestiaires pour les agents municipaux, la réfection/réorganisation de l'accueil de la mairie
- Remplacement de volets roulants à l'école
- Mise en sécurité de l'installation électrique de l'église
- Embellissement du cadre de vie
- Aide au projet du Conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communale ; ceux-ci restent donc inchangés depuis 2022.





Mise à disposition d'un local pour accueillir des médecins au « Republic »

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la signature d'un bail avec Grand Bourg Habitat pour la location d'un local situé dans le bâtiment « Le Republic ». Ce local, libéré après le regroupement du cabinet infirmier et de la psychomotricienne, est destiné à accueillir un ou deux médecins généralistes.

Le loyer s'élèvera à 870€ par mois, avec 40€ de charges, et le bail court jusqu'au 31 mars 2026 renouvelable. Pour encourager l'installation de médecins, la commune a décidé d'offrir deux ans de loyer gratuit.

Face aux difficultés persistantes pour recruter des professionnels de santé, cette initiative marque une nouvelle étape dans la volonté municipale de renforcer l'offre de soins de proximité.

Espace sans tabac

Lors de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2025, quelques enfants du CMJ sont venus présenter le projet de ZONE SANS TABAC dans le périmètre scolaire. Le Conseil municipal a donc voté à l'unanimité la signature de la convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

De quoi s'agit-il ?

Un **Espace sans tabac** est un lieu extérieur délimité et/ou identifié, où la consommation de tabac est interdite.

La Ligue contre le cancer encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux villes qui s'engagent dans ce combat indispensable pour la santé de ses concitoyens.

Ainsi, à Saint-Denis-en-Bugey, le périmètre de l'école, de la place Alexandre Bérard jusqu'à la place Jean Macé, a été déclaré Espace Sans Tabac. Il ne sera donc plus possible de fumer ou vapoter sur cet espace.

Des panneaux de signalisation seront installés.



LES ESPACES SANS TABAC CONTRIBUENT À :

- » réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac ;
- » éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants ;
- » préserver l'environnement (plages, parcs, squares, etc.) des mégots de cigarettes et des incendies.

Incivilités

Quelques personnes mal intentionnées sont venues jeter, à plusieurs reprises, des déchets alimentaires aux abords de l'aire de jeu des enfants située dans le lotissement du pré d'Amont. Ce compostage sauvage est inadmissible pour diverses raisons. Il y a bien sûr la propreté du lieu, qui nous le rappelons, sert en priorité aux jeunes accompagnés par les adultes pour passer un moment de détente et de convivialité. Mais il y a aussi le risque d'attirer des animaux et plus particulièrement des rats qui sont souvent porteurs de maladies. Ce manque d'hygiène est préjudiciable à la fréquentation de ce site par les enfants. Nous espérons que nous ne verrons plus ce genre de procédé à l'avenir pour le bien-être de tous les habitants du village.



Nouveauté à la cantine

Un espace lecture - repos - méditation a été aménagé dans le bâtiment de la cantine afin de permettre aux enfants de pouvoir lire ou simplement se reposer en écoutant des musiques douces.

Ils peuvent également dessiner ou faire des jeux de société. Les enfants peuvent profiter de cet espace de 12h40 à 13h10. Ils ne sont pas limités en nombre mais doivent respecter le calme et le repos de leur camarade. Ce nouvel espace est très apprécié par les enfants et ils participent avec plaisir à son organisation.

Cet aménagement a été réalisé par le personnel de la cantine avec la coopération de la bibliothèque.

Les ATSEM mettent également en place des activités manuelles telles que les collages de perles et du tricotin et pour les enfants désirant « bouger » un peu plus : une activité « danse » a lieu dans la cour pendant la pause méridienne.



Toutes ces activités permettent donc à ces bambins de repartir en classe pour leurs apprentissages de l'après-midi dans les meilleures conditions.



Voilà l'été !

Enfin, nous sortons progressivement des miasmes hivernaux et allons pouvoir nous activer en extérieur, recevoir, tondre, chanter, bétonner, scier, percer, taper....

Alors, pour le bien être de tous, quelques rappels de bon sens : Le soir, on respecte ses voisins et le dimanche après midi, c'est repos. Silence. La sieste est sacrée !

Un arrêté Préfectoral du 12.08.2008 sert de fil conducteur :

«Les bruits provenant d'activités de bricolage, de diffusion de musiques, d'utilisation d'engins bruyants sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et fériés de 10h00 à 12h00.»

Rappelons aussi l'interdiction pour les particulier de brûler leurs déchets à l'air libre.

Merci à vous tous et bon été convivial !

Adressage

Ce repérage physique et précis des logements du village est imposé par la loi dite «3DS» de 2022. Il n'est pas nominatif. Ce travail, exécuté par les élus avec l'aide de notre policier municipal a été long et fastidieux. Aujourd'hui, il est terminé !!!

Une des difficultés que nous avons rencontrées, est la mauvaise identification des logements, voire l'absence totale de repère numérique.

Nombre de boîtes aux lettres ne comportent pas de numéro ni de nom.

Nombre d'entrées de logements ne portent pas le numéro de la rue voire pas de nom...

Pour chaque logement, la commune attribue un numéro et une plaque d'identification.

Il est de la responsabilité de chaque habitant d'identifier son logement et sa boîte aux lettres, surtout lorsque ces deux sont distants.

Cette identification est importante pour vos propres besoins (courriers, soins médicaux, livraisons, GPS...), ainsi que pour la rapidité et la précision des interventions des secours en cas d'urgences (pompiers, ambulances, gaz...).

N'hésitez pas à visiter le site national et n'hésitez pas à nous faire part d'éventuelles erreurs que vous pourriez détecter dans l'identification de votre logement. Merci d'avance.

Vous trouverez St Denis en Bugey sur la Base Nationale au lien : <https://adresse.data.gouv.fr>.

Le stationnement Un Tetris urbain !

Le fait est que nos rues sont devenues des terrains de jeu ingrats pour les conducteurs, qui cherchent désespérément une place. Mais alors, que faire ?

Et si vous, cher propriétaire d'un joli petit terrain, deveniez le héros de cette histoire ?

Vous, qui disposez d'un garage ou d'un terrain, vous pourriez jouer un rôle primordial : libérer de l'espace sur la rue ! Alors, s'il vous plaît, pourquoi ne pas stationner votre voiture sur votre emplacement ?

Libérez la rue et permettez à ceux qui n'ont pas la chance de disposer d'un garage ou d'une allée de respirer un peu. C'est un geste simple, mais ô combien efficace !

Bref, si vous avez un bout de terrain qui peut accueillir votre véhicule, n'attendez plus !

Utilisez votre place de stationnement privée et libérez-en une à ceux qui en ont besoin.

L'espace public vous remerciera, votre voisin et votre conscience aussi.

Parce qu'au fond, un peu de solidarité en matière de stationnement, ça fait du bien à tout le monde !

MEMENTO

MAIRIE 04 74 38 28 44

29 rue du Docteur Charcot

secretariat@mairie-stdenis.fr

www.mairie-saintdenisenbugey.fr

**HORAIRES D'OUVERTURE
DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC**

- du lundi au jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 14h à 18h
- le 1^{er} samedi du mois de 8h30 à 11h30

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes

Lundi 5 et 19 mai

Lundi 2, 16 et 30 juin

- Conteneurs ménagers
CHAQUE VENDREDI MATIN

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

- **Vendredi 2 mai et samedi 3 mai**
- **Vendredi 6 et samedi 7 juin**

Vendredi de 15h45 à 16h45 et samedi de 10h30 à 11h30

Au local à côté de la salle polyvalente.

Pas de distribution pendant les mois de juillet et d'août.

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
→ Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 18h00
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
→ Du lundi au samedi :
8h30 / 12h00 - 13h30 / 19h00

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- **mardi de 16h à 18h**
- **vendredi de 16h à 18h**
- **samedi de 10h à 11h30**

N° URGENCE SERA

SERA : Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu

En cas de coupure d'eau, de forte baisse de pression, de fuites ou tout autre souci lié à la distribution de l'eau, le SERA met à disposition de ses clients un service d'astreinte avec un N° d'appel d'urgences : **06 83 42 39 45**

Commémoration du 19 mars

Les anciens combattants de St Denis se sont réunis le 19 mars, pour une commémoration au monument aux morts et tenir leur assemblée générale annuelle.



Mais que rappelle cette date ?

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

Des cérémonies commémoratives sont organisées dans toute la France.

Calendrier des manifestations

MAI

- **Jeu. 1^{er}** - Vente de muguets *Les conscrits*
- **Mer. 7** - Customisation de «Tote bag's» *Bibliothèque*
- **Jeu. 8** - Commémoration de la guerre 39-45
- **Dim. 11** - Challenge Marcelpoil *Amicale boules*
- **Sam. 24** - Concours pétanque *Boule du moulin*
- **Sam. 24** - Vente de brioches à Intermarché *Danse club de la Tour*

JUIN

- **Dim. 8** - La Sandenienne *Sou des écoles*
- **Du mar. 17 au vend. 27** - Exposition de l'atelier d'Arts Plastiques *Bibliothèque*
- **Sam. 21** - Fête de la musique
- **Ven. 27** - Fête de l'école
- **Sam. 28** - Concours de pétanque et repas bouliste *Boule du moulin*

JUILLET

- **Sam. 5** - Gala de danse des 30 ans du Danse club de la tour *Espace 1500*
- **Lun. 14** - Cérémonie fête nationale
- **Lun. 14** - Farfouille et bal *SDACFC*
- **Ven. 25** - Souvenir Daniel Fantin *Amicale Boules*

Votre mairie vous propose

illiwap

L'APPLI QUI VOUS CHANGE LA VIE !

(((Suivez l'actualité de la commune)))

Vous voulez recevoir les informations sur notre commune ?

Téléchargez l'application «ILLIWAP»

C'est l'application n°1 d'information et de communication des mairies.

M E M E N T O

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **CABINET MÉDICAL** 04 74 34 66 44
Docteur MANDIER
28 rue de Docteur Charcot
- **CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE** 04 74 34 01 40
Marc PELLUET
Isabelle BIOU-CHOQUET
Julie KNIPLER
Xavier ARNAUD
Immeuble «Le République»
- **CABINET D'ORTHOPHONISTE**
Marilyne MONNERY 04 74 38 89 70
Immeuble «Le République»
- **CABINET D'INFIRMIÈRES** 04 74 34 68 77
Laëtitia FABRIZI
Nicole JOSEPH
Claire PACCALLET
Céline LOCQUEVILLE
Immeuble «Le République»
- **PSYCHOLOGUE**
Stéphanie EYMARD 06 87 61 49 77
12 rue Victor Hugo
- **NEUROPSYCHOLOGUE**
Rémi EYMARD 06 33 88 41 71
12 rue Victor Hugo
- **PSYCHOMOTRICIENNE**
Aline KALT 07 67 74 45 45
akalt.psychomot@gmail.com
Immeuble «Le République»
- **PHARMACIE DE SAINT-DENIS-EN-BUGEY**
Julien SAVOYE 04 74 38 34 00
1 rue du Docteur Charcot

**POLICE MUNICIPALE
EN CAS D'URGENCE
Tél. 04 74 38 38 09**

NOUVELLE ACTIVITÉ
Cabinet Neurofeedback dynamique
Praticienne neurooptimal France
Marjory Trainer Fazille
37 rue du Dr Charcot
Tél. 07 81 89 64 50

